Évaluation de la durée annuelle de l'exposition aux postures pénibles

Principe méthodologique :

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour évaluer la durée annuelle d'exposition aux postures pénibles :

- ❒ Le temps de récupération
- ❒ La répartition du temps de travail aux situations-types exposées
- ❒ Le coefficient d'exposition applicable à la situation-type.

1- Le temps de récupération

Il s'agit d'une durée durant laquelle le salarié n'est pas exposé à l'un des 5 sous facteurs des postures pénibles, à savoir :

- ❒ Maintien des bras en l'air à une hauteur située au-dessus des épaules
- ❒ Positions accroupies
- ❒ Position à genoux
- ❒ Les positions du torse en torsion à 30 degrés
- ❒ Les positions du torse fléchi à 45 degrés

Durant ce temps le salarié n'exécute aucune des situations types identifiées présentant une exposition à l'un des sous-facteurs des postures pénibles.

Durant cette durée, le salarié assure tout ou partie des activités suivantes non exposées au facteur postures pénibles, cela peut comprendre :

- ❒ La désactivation du système d'alarme du site
- ❒ L'enregistrement de son arrivée sur le site (pointage papier, par téléphone...)
- ❒ La prise en compte des informations du client (cahier de liaison)
- ❒ L'accès à son vestiaire
- ❒ L'habillage
- ❒ L'accès à la zone d'entreposage de son matériel
- ❒ La préparation de son matériel (chariot, …), seau
- ❒ Le déplacement vers le secteur (bâtiment, étage...) où le salarié est affecté
- ❒ L'ouverture des zones de travail (badge, clé, code, …)
- ❒ L'accès à l'élément à entretenir dans zone de travail (corbeille, plan de travail, …)
- ❒ Le passage d'une situation type à une autre dans une même zone de travail (retour au chariot au besoin…)
- ❒ Le passage d'une zone à l'autre
- ❒ La traçabilité des prestations réalisées
- ❒ En fin de prestation le rangement du matériel dans la zone prévue
- ❒ Le retour au vestiaire
- ❒ L'enlèvement de sa tenue de travail
- ❒ L'enregistrement de son départ (pointage papier, par téléphone…)
- ❒ La fermeture des locaux et l'activation de l'alarme

Pour certains salariés il peut également comprendre :

- ❒ Le déplacement véhiculé d'un lieu à l'autre
- ❒ L'enregistrement des travaux réalisés
- ❒ La communication a son responsable des travaux exécutés

Le temps de récupération s'exprime en %

$$\frac{\text{Durée durant laquelle le salarié ne réalise pas de situations type exposé}}{\text{Durée moyenne de la vacation dans le métier concerné}}$$

2- La répartition du temps de travail aux situations-types exposées

Il a été identifié 13 métiers couvrant une très grande part des emplois repère de la branche.
Il s'agit des métiers suivants :

1- Agent de Propreté - Tertiaire et assimilés
2- Agent de Propreté - Parties communes
3- Agent de Propreté - Grande et Moyenne Surface
4- Agent de Propreté - Hôtellerie
5- Agent de Propreté -Restauration
6- Agent de propreté en milieu de la Santé
7- Agent de propreté en milieu de l'Agroalimentaire
8- Agent de propreté en milieu contrôlé (salle blanche)
9- Agent de propreté en milieu Automobile
10- Laveurs de vitres
11- Agent Machiniste
12- Agent de petite maintenance
13- Agent d'Environnement

Un métier peut faire à une ou plusieurs situations-types, et une situation-type peut être plus ou moins exposante à la pénibilité.

À partir d'observations ou des bases de chiffrage de prestations (calculs des temps) compléter en pourcentage la colonne Répartition des temps de travail

Un onglet par métier.

Le temps de récupération est du temps de travail.

Agent de propreté tertiaire

N°	Situations types	Durée minimale Action ou situation Répartition du temps de travail
Récupération		
1	Vidage des corbeilles	
2	Evacuation des déchets	
3	Dépoussiérage des meublants – parties hautes et basses	
4	Dépoussiérage des sols (Balayage Humide, aspiration)	
5	Lavage manuel des sols	
6	Entretien des sanitaires	
8	Dépoussiérage, détachage des assises	
9	Manutention des conteneurs - Entrées et Sortie des containers	
10	Lavage des conteneurs et les locaux déchets	
Prépondérante		0%

3- Le coefficient d'exposition applicable à la situation-type.

Afin de simplifier la détermination du coefficient d'exposition applicable à la situation-type, il est considéré comme identique quel que soit le métier faisant appel à la situation-type (même équipement, même organisation….).
L'observation de la situation type peut être de très courte durée puisqu'il s'agit parfois de quelques gestes (vidage de la corbeille). **N'est pas à prendre en considération le temps pour se rendre à un autre endroit pour aller vider une 2ème poubelle (c'est du temps dit de récupération).**

Par nouvelle situation-type, mener des observations sur 2 ou 3 postes et reporter les données dans le l'onglet 7 paramétrage.

Par exemple :

Détermination du coefficient d'Exposition pour de nouvelles situations types (Hors mode d'emploi)

Poste 1		Poste 2		Poste 3		Coef. d'exposition aux PP à reporter
Durée de l'observation en seconde	Temps d'Exposition aux PP	Durée de l'observation en seconde	Temps d'Exposition aux PP	Durée de l'observation en seconde	Temps d'Exposition aux PP	
240	180	45	30	10	5	**0,7288**